

ABONNEMENT.

Saumur: Un an... 30 fr. Six mois... 16. Trois mois... 8. Poste: Un an... 35 fr. Six mois... 18. Trois mois... 10.

On s'abonne:

A SAUMUR, Au bureau du Journal ou en envoyant un mandat sur la poste, et chez tous les libraires.

L'abonnement continue jusqu'à réception d'un avis contraire. — L'abonnement doit être payé d'avance.

POLITIQUE, LITTÉRATURE, SCIENCES, INDUSTRIE

L'ECHO SAUMUROIS

JOURNAL D'ANNONCES JUDICIAIRES ET AVIS DIVERS

BUREAU: PLACE DU MARCHÉ-NOIR

Paraissant tous les jours, le dimanche excepté.

Les abonnements de trois mois pourront être payés en timbres-poste de 15 cent., envoyés dans une lettre affranchie.

INSERTIONS.

Annonces, la ligne... 20 c. Réclames... 30. Faits divers... 75.

RÉSERVES SONT FAITES

Du droit de refuser la publication des insertions reçues et même payées, sauf restitution dans ce dernier cas; Et du droit de modifier la rédaction des annonces.

Les articles communiqués doivent être remis au bureau du journal la veille de la reproduction, avant midi. Les manuscrits déposés ne sont pas rendus.

On s'abonne:

A PARIS, A L'AGENCE HAVAS, 8, place de la Bourse.

SAUMUR

11 Mars 1884.

LES

INQUIÉTUDES DU GOUVERNEMENT.

Nous nous étonnons de l'émotion qu'a provoqué la circulaire de M. Schnerb, directeur de la sûreté générale.

Rien ne nous semble moins extraordinaire que l'envoi de ce document aux préfets.

Le gouvernement voit grandir chaque jour les forces du parti royaliste: il s'inquiète et demande des renseignements à ses préfets. Rien n'est plus naturel.

Les républicains ont épuisé, par leurs folies et par leurs vols, le budget de la France, et les voici acculés à la nécessité d'augmenter encore les impôts. Par la défiance trop légitime qu'à toujours inspiré leur gouvernement et par des traités désastreux, ils ruinent notre commerce, notre industrie, notre agriculture; par leurs théories et leurs déclamations, ils ont poussé les ouvriers à la guerre contre les patrons; par la faiblesse de leur gouvernement, ils sont impuissants aujourd'hui devant les grèves qu'ils ont déclenchées; par les lois qu'ils votent, ils préparent la transformation de ces grèves en guerres sociales; ils ont lancé nos soldats dans des expéditions mal préparées, à la conquête de colonies lointaines, sans avoir créé de troupes coloniales et au risque de désorganiser l'armée nécessaire à la protection du territoire même de la France; ils ont réduit notre pays à un isolement absolu en Europe en face de la haine toujours menaçante des Allemands. La défiance de l'avenir est générale: on craint la guerre étrangère, on craint la guerre civile, on craint la Révolution. Le pays s'éloigne de la République et se familiarise avec l'idée du rétablissement de la monarchie. Les élections commencent à devenir mauvaises pour la République.

Le gouvernement républicain s'effraie. Le ministère de l'intérieur demande aux préfets des renseignements sur le parti royaliste, sur son organisation, sur ses progrès, sur ses moyens d'action, ses comités et ses journaux... Quoi de plus naturel? Les inquiétudes du gouvernement de la République sont très-faciles à concevoir et les moyens qu'il emploie pour se défendre ou plutôt pour se rassurer sont parfaitement légitimes: aucun gouvernement n'a manqué de s'en servir un peu avant d'être renversé.

La circulaire de M. Schnerb ne dit pas tout, du reste: les journaux d'extrême gauche la complètent heureusement.

Les doutes qui se sont répandus dans le pays sur l'éternité de la République auraient envahi, dit-on, l'esprit de certains sénateurs et même de députés républicains. Plusieurs d'entre eux, pour éclaircir ces doutes, se seraient fait présenter à Monsieur le Comte de Paris, qui les aurait aidés, avec beaucoup de complaisance et de bonne grâce, à sortir d'incertitude. Bref, l'Intransigeant affirme que, dans certaines circonstances graves, la monarchie pourrait compter, dans les deux Chambres réunies en Congrès, sur 380 voix: et le même journal insinue qu'il ne nous serait peut-être pas impossible de conquérir les cinquante et quelques membres du Congrès dont l'appoint nous serait encore nécessaire pour avoir dans cette Assemblée une majorité monarchique.

Ca qu'il y a de vrai en tout cela, on conçoit aisément que nous n'ayons pas à le dire. Mais, nous pouvons l'affirmer, nous ne verrions aucun inconvénient à ce que M. Schnerb, directeur de la sûreté générale, écrivît à cet égard une seconde circulaire et fit procéder à une nouvelle enquête.

Celle que l'on fait en ce moment sur nos journaux et nos comités n'a rien qui nous effraie, rien qui nous gêne.

Nos journaux ont le droit d'exister et de combattre le gouvernement en vertu des lois existantes.

Nos comités ont le même droit de s'organiser et de vivre que les innombrables co-

mités républicains créés alors que les conservateurs étaient au pouvoir et qui subsistent aujourd'hui.

Nous saisissons même l'occasion que nous offre M. le directeur de la sûreté générale pour engager les royalistes à augmenter encore le nombre de leurs comités et celui de leurs journaux. Les craintes et les précautions de nos adversaires montrent à ceux de nos amis qui pouvaient douter de notre activité, l'importance de ce qui se fait parmi nous.

EMILE COLLAS.

L'UNION MONARCHIQUE.

L'heure présente, assurément, est l'une des plus tristes de notre histoire. Les maux dont souffre le pays s'aggravent chaque jour davantage. Tous les principes sont ébranlés. Tous les intérêts sont compromis. Toutes les institutions chancellent.

A l'intérieur, l'Église persécutée; l'enseignement chrétien supprimé à coup de lois, ou, quand les lois ne suffisent pas, à coup de décrets; les libertés violées, les finances dilapidées comme à plaisir; les grèves, les revendications sociales; la magistrature mise, par une loi abominable, entre les mains d'un gouvernement sans scrupule; enfin, tous les dangers, tous les périls, et, peut-être, dans un prochain avenir, toutes les hontes.

A l'extérieur, notre vieux prestige national à la veille de disparaître; l'isolement au milieu de monarchies qu'effraient à juste titre des menées révolutionnaires dont elles commencent à sentir les effets; des traités d'alliance signés sans nous, et, par conséquent, contre nous; une situation si mauvaise que l'on se demande si elle pourrait être pire.

Et pourtant, malgré toutes ces ruines accumulées, en dépit de tous ces symptômes de mort, qui de nous n'a pas une confiance invincible dans l'avenir de notre patrie, dans un avenir brillant, glorieux et prospère?

D'où vient cette espérance et quelle est sa

raison d'être? Elle est tout entière dans un seul fait: l'Union qui, d'un bout de la France à l'autre, s'établit et, chaque jour, se resserre davantage entre les honnêtes gens de tous les partis autour du prince que le droit et la tradition désignent comme l'héritier de M. le comte de Chambord, et dont la haute valeur personnelle est universellement reconnue: M. le comte de Paris.

M. le comte de Paris est l'avenir de la monarchie et la monarchie est l'avenir de la France.

L'avenir n'est pas à la République. « L'essai loyal » de la République modérée a duré ce que dure une illusion d'extrême jeunesse: elle a disparu à jamais. La République actuelle, celle de l'opportunisme, est à l'agonie. S'il nous faut passer par une République radicale, ce sera un moment de crise comme la Commune, de lugubre mémoire.

L'Empire, souvenir de gloires, mais aussi de désastres, est tombé pour toujours. Le dernier espoir des impérialistes a disparu avec le jeune et noble prince dont la mort glorieuse termina dignement l'épopée de sa race.

L'avenir, c'est l'autorité légitime ramenant avec elle les vraies libertés; c'est la religion honorée et respectée; c'est le chef de la Maison de France venant arracher la patrie aux politiciens qui la dévorent, aux anarchistes qui en convoitent les lambeaux; c'est l'ordre, la sécurité, le repos rendu aux consciences; les finances restaurées, tous les intérêts protégés, tous les droits rétablis; c'est la France, forte au dedans, grande au dehors; c'est d'un mot la monarchie!

Chronique générale.

Il paraît que le vote de l'ordre du jour pur et simple qui a servi de conclusion à l'interpellation Girard sur les grèves d'Anzin n'a pas ramené le calme parmi les mineurs. La séance du conseil des ministres tenue samedi matin a été presque entièrement consacrée à l'examen de cette question. MM.

19 Feuilleton de l'Écho Saumurois.

LE SECRET

CHATEAU DE ROCNOIR

Deuxième partie.

HUIT ANS APRÈS.

IX. — LA FERME DU TREMBLAY.

Tandis que le pataud roule foudroyé, le comte de Bouillancourt et son fils se précipitent vers le marquis de Rocnoir, qu'une perte considérable de sang et les émotions inévitables au milieu des terribles événements qui furent sur le point de lui devenir si funestes, avaient enfin abattu et affaibli dans une sorte d'ahurissement et de prostration.

Sans perdre de temps et dans la crainte d'être poursuivi, le comte forma de son fusil et de celui de son fils un brancard, sur lequel ils déposèrent leurs manteaux et placèrent le marquis le moins mal qu'il leur fut possible.

Puis, avec toute la rapidité que leur permettait l'état du marquis, ils s'éloignèrent du théâtre du

drame, sur lequel le coup de fusil pouvait avoir appelé l'attention.

Leur crainte était fondée.

Les deux gendarmes, qui n'avaient suivi que par manière d'acquit les traces du pataud, étonnés du coup de feu, crurent d'abord que le pataud avait de nouveau tiré sur le fugitif. Dans son indignation, le vieux brigadier s'écria instinctivement:

— Le misérable! il a tiré sur un homme désarmé.

Et, mus par la même pensée, les gendarmes se précipitèrent du côté où le bruit s'était fait entendre.

Cependant ils ne parvinrent pas sans beaucoup de peine à la hutte où la scène sanglante avait eu un dénouement qu'ils ne pouvaient guère prévoir.

Grande fut leur surprise de voir le pataud étendu sans vie là où ils croyaient trouver le marquis.

— Que s'est-il donc passé? se demandèrent-ils?

Subissant bientôt la force de l'habitude qui pousse tout gendarme, tout agent de la police à faire des recherches, ils se mirent à la poursuite de l'inconnu.

En effet, tout semblait mystérieux dans la mort du pataud.

Il était armé, il poursuivait un ennemi blessé et on le trouvait baigné dans son sang et le fugitif avait disparu.

Pendant que les gendarmes se mettaient à la pour-

suite du marquis et de ses défenseurs, suivons ces derniers, qui, en fuyant, sont arrivés auprès d'une vaste ferme construite sur la lisière de la forêt.

Là, le comte et son fils se concertèrent avec le marquis, qui avait repris ses sens et avec eux ses instincts de générosité.

— Laissez-moi, disait-il; veillez à votre propre conservation, que vous mettez en péril à cause de moi...

— Vous abandonner! repartit le comte de Bouillancourt avec indignation. C'est vous, marquis de Rocnoir, vous qui nous avez donné l'exemple d'un courage surhumain, vous notre chef, qui nous conseillez une lâcheté!

— Je comprendrais ce sacrifice s'il pouvait m'être utile, répondit le marquis, mais...

— Assez! marquis; nous vous sauverons ou nous mourrons avec vous; mais nous ne reverrons pas lâchement notre demeure, où tant d'actes d'honneur ont été accomplis par nos ancêtres.

« Octave, dit-il à son fils, veillez sur notre ami; je vais frapper à la porte de cette ferme. Peut-être est-ce une demeure hospitalière.

Au moment où le comte se dirigeait vers la ferme, il aperçut deux jeunes gens, le fusil en bandoulière. Il se blottit aussitôt dans un fourré, dans la crainte d'être découvert. Mais cette précaution fut insuffisante. Les deux chasseurs s'avancèrent vers lui. L'aîné semblait âgé de quarante ans; tout en lui

respirait l'énergie: on sentait qu'il était accoutumé à vaincre la nature.

Le plus jeune n'avait que dix-huit ans; mais déjà, sous ses traits juvéniles, on voyait percer l'énergie. Les caractères se formaient vite dans l'adversité.

Le comte, comprenant qu'il était découvert, craignant de rendre sa situation plus fâcheuse en fuyant, voulant, en cas de péril, attirer sur lui le danger, afin que son fils et le marquis pussent s'éloigner, s'avança résolûment vers les deux individus.

Comme il était déguisé en ouvrier du pays, il leur demanda s'ils connaissaient les habitants de la ferme, et si le maître n'avait pas besoin de bons bras pour l'aider dans ses travaux.

Après avoir jeté un coup d'œil scrutateur sur le comte, qui avait bien pu se revêtir de l'habillement du travailleur, mais qui ne pensait pas assez à se dépouiller de l'urbanité qui perce toujours chez l'homme de la haute société, le plus âgé des chasseurs dit avec un sourire à la fois narquois et bienveillant:

— La fermière du Tremblay, notre mère, n'a certes pas besoin d'ouvriers; mais elle vous recevra avec plaisir, Monsieur, car elle vient en aide à tous ceux qui souffrent.

Le comte, comprenant qu'il était deviné, mais qu'il avait en face de lui des jeunes gens élevés dans

Ferry et Waldeck-Rousseau n'ont pas caché les très-sérieuses inquiétudes que leur inspiraient les agitations du pays minier qui, sous l'influence « d'excitations malsaines », pouvaient se généraliser et dégénérer en un vaste mouvement révolutionnaire socialiste. Les nouvelles venues des départements miniers et l'effervescence qui règne dans les milieux ouvriers de Paris légitiment ces inquiétudes.

Il est trop manifeste que le mouvement socialiste, dans ce qu'il a de plus caractéristique en fait de négations sociales, s'est considérablement développé en ces dernières années. Mais les premiers fauteurs « d'excitations malsaines » ne sont-ce pas les ministres qui ont successivement attaqué la religion, la propriété, la magistrature, l'armée, et dans lequel des ministres crocheleurs, M. Ferry et la plupart de ses collègues, n'ont-ils pas manié le crochet ?

Aujourd'hui, où qu'ils jettent les yeux, ils ne voient plus que dangers pour eux. Parmi les véritables travailleurs, les hommes de famille et d'ordre, ce qu'ils nomment la *conspiration*, c'est-à-dire le progrès des idées conservatrices et sociales, grandit. C'est incontestable !

Parmi les travailleurs qui ne travaillent pas, parmi les inconscients dont ils ont fait l'éducation moutonnaire en matière électorale, le socialisme gagne du terrain et menace ses cornacs d'hier. C'est non moins incontestable, mais à qui la faute, sinon à ces cornacs qui n'osent même pas aujourd'hui refuser aux survivants des meneurs de « l'année maudite » l'autorisation d'élever un monument aux mânes des brûleurs de Paris.

Il serait puéril de nier que le mouvement socialiste ne constitue aujourd'hui un grave péril. Mais les mains qui ont allumé l'incendie seraient impuissantes à l'éteindre.

Toujours le gaspillage ! On a distribué hier aux députés un projet de loi autorisant le conseil général de l'Hérault à s'imposer extraordinairement, pendant dix ans, un centime additionnel au principal des quatre contributions directes, pour en affecter le produit aux dépenses de l'instruction publique.

Or, déjà, ce même département avait été autorisé à s'imposer pendant sept ans, à partir de 1878, 1 centime 60 centièmes additionnels pour payer une partie des frais de la prétendue gratuité de l'enseignement primaire.

D'autre part, un second projet de loi, également compris dans la distribution de ce jour, autorise le département des Landes à emprunter à la caisse des chemins vicinaux une somme de cinq cent mille francs et à s'imposer extraordinairement, pendant trente ans, un centime et demi additionnel.

Ce sont là des faits qui sont loin d'être isolés. Chaque jour voit nos départements et nos communes accroître leurs dépenses, augmenter leurs dettes, ajouter aux impositions déjà si lourdes qui pèsent sur eux. En même temps, les budgets de l'Etat se soldent en déficit et s'équilibrent au moyen

des principes de l'honneur et de l'humanité, hésitait encore cependant à révéler la présence du marquis et son fils, lorsqu'il entrevit dans le lointain deux gendarmes qui étaient sortis de la forêt à cinq minutes de la ferme.

— Messieurs, dit le comte, je remets entre vos mains le comte de Bouillancourt, qui est devant vous, son fils et le marquis de Rocnoir qui se trouvent à quelques pas.

— Le marquis de Rocnoir, répétèrent les deux jeunes gens comme électrisés à ce nom qui était répété de toutes parts, avec exaltation, par les amis du bien, du trône et des autels.

— Oui, dit le comte, le marquis de Rocnoir blessé, que les gendarmes poursuivent ; et ces gendarmes, je les aperçois se dirigeant de notre côté.

Après un instant de réflexion, l'aîné dit à son frère :

— Alfred, mets-toi aux ordres de M. le comte, conduis ces messieurs à notre mère, et dis-lui qu'elle va avoir l'honneur d'abriter sous son toit le valeureux marquis de Rocnoir.

Sans perdre de temps, il se dirigea vers les gendarmes, afin d'arrêter leur marche.

La ferme du Tremblay était, comme nous l'avons dit plus haut, située sur la lisière d'une forêt. De ce côté, on arrivait à la ferme par une plaine. Mais c'était le seul point accessible de cette habi-

de l'emprunt. A chaque instant cette alternative se pose avec une actualité de plus en plus saisissante : ou la chute de la République ou la banqueroute de la France.

Le mode de nomination des instituteurs est revenu samedi en discussion.

M. de Lanessan qui, a-t-il dit, n'est pas plus partisan de la nomination des instituteurs par le préfet que par le recteur, a opiné aujourd'hui pour le recteur parce qu'entre deux maux il faut choisir le moindre. M. de Lanessan a dit de fort bonnes choses, mais il a, à tort, rangé au nombre « des théories excellentes mais idéales » celle qui veut que l'instruction primaire soit essentiellement familiale, qui dit que cette instruction doit incomber au père et à la mère de famille. C'est bien en effet le foyer de la famille qui doit chauffer le premier moule de l'enfant et c'est le droit imprescriptible du père de famille, si les luttes et les besoins de la vie le forcent à éloigner de lui son enfant et à le confier à des mains étrangères, de pouvoir choisir ces mains et de ne point passer sous les fourches caudines de l'Etat. M. Lanjuinais s'est malicieusement servi des anciens discours de M. Paul Bert, qui sont, il est vrai, en désaccord absolu avec les discours de Paul Bert d'aujourd'hui, pour ramener sur le terrain pratique ce que M. de Lanessan a trop modestement nommé ses idéalismes. Mais la Chambre a bien entendu pris parti pour le despotisme et par 304 voix contre 207 a jeté aux mains des préfets, c'est-à-dire de l'Etat, la nomination des instituteurs exclusivement laïques bien entendu auxquels le père de famille devra de gré ou de force confier ses enfants.

Les bruits de remaniement ministériel circulent toujours dans les couloirs de la Chambre. Mais aujourd'hui on se rabat sur un replâtrage. M. Brisson, on l'a fait présenter, opposant un *non possumus*.

Les amis de M. Raynal et ceux de M. Rouvier veulent absolument que M. Tirard soit condamné à disparaître ; ils assurent d'autre part que M. Hérisson, l'ami des portes américaines, serait tout disposé à suivre dans sa retraite le ministre des finances. Ce sont là évidemment des ballons d'essai. Cependant il paraît certain que M. Jules Ferry voudrait rejoindre un peu son ministère. Son cabinet est défraîchi, lezardé, décrépit, avec quelques menues réparations, M. Ferry espère avoir encore un cabinet fort présentable. Mais les ministres condamnés ne semblent pas disposés à apporter au président du Conseil leurs démissions sur un plateau, et, d'autre part, il est à craindre qu'en leur ménageant un guet-apens au sein de la Chambre, le ministère tout entier disparaisse dans le piège.

Une interpellation sera prochainement déposée sur la circulaire Schnerb. L'ami com plaisant qui la développera demandera au gouvernement de faire connaître les ré-

sultats de l'enquête à laquelle les préfets auront dû se livrer.

On annonce que le rendement des impôts pendant le mois de février dernier a malheureusement suivi la progression descendante du mois de janvier ; il résulte, en effet, du relevé qui vient d'être fait au ministère des finances, que le rendement est inférieur de 4 millions et demi, en chiffres ronds, aux prévisions des plus-values. Encore le déficit serait-il plus considérable et s'élèverait-il à 8 millions et demi si, au lieu de calculer sur un mois de 29 jours, on avait calculé sur un mois de 28 jours seulement.

Le rendement apparent bénéficie, en effet, de la bissextilité de l'année pour un chiffre de 4 millions environ.

On lit dans l'Événement :

« Un journal confirme, dans un article qui a des allures inspirées, les informations que nous avons données au sujet des intentions du gouvernement à l'égard de la famille d'Orléans.

« Il n'y a rien de décidé, mais les princes sont surveillés, en particulier Monsieur le Comte de Paris, héritier politique de Monsieur le Comte de Chambord.

« Le jour où il sera prouvé que les membres de la famille d'Orléans conspirent contre la République, le gouvernement demandera aux Chambres l'autorisation de sévir, car il estime qu'il ne peut agir sans leur consentement. »

Voici la conclusion de l'article du Paris auquel l'Événement fait allusion :

« Il est donc faux de prétendre qu'un arrêté immédiat d'expulsion doit être pris contre Monsieur le Comte de Paris, — les journaux qui parlent de cet arrêté ignorent sans doute que ce personnage, étant citoyen français, ne peut être exilé que par une décision législative, — et il est également faux de dire que le gouvernement, par une faiblesse qui pourrait être assimilée à une véritable trahison, compromet la République et prépare la royauté.

« Le jour où Monsieur le Comte de Paris aura donné au ministère l'occasion, qui a fait jusqu'à présent défaut, de motiver sérieusement une mesure exceptionnelle, il n'est pas douteux que cette mesure sera prise, de concert, par le ministère, la Chambre et le Sénat. Cette dernière Assemblée elle-même n'hésitera pas, dès qu'il lui sera démontré que le prétendant conspire. »

Nous lisons dans l'Événement :

« On nous affirme que l'Etat fait chaque année à une maison d'Allemagne, — de Hanovre, pour préciser — des commandes s'élevant chaque année à environ une dizaine de millions.

« Que pense de cela le ministère de la guerre ?

Et que pense la commission des 44 de

retentirent à l'intérieur. Alfred y répondit par un signal particulier.

Aussitôt la poterne fut ouverte, et le jeune fermier invita ses hôtes à prendre possession de sa demeure hospitalière.

Nos fugitifs se trouvèrent en face d'une femme âgée de soixante ans environ, mais qui supportait les années avec la vigueur qui est l'apanage de la vie des champs.

— Soyez les bienvenus à la ferme du Tremblay, Messieurs, dit-elle.

Mais, ayant aperçu le marquis blessé, elle interrogea son fils du regard.

— C'est M. le marquis de Rocnoir, ma mère, que j'ai l'honneur de conduire dans votre demeure.

— M. le marquis de Rocnoir ! Serait-il possible ?... mais blessé, hélas !

— Votre gracieuse hospitalité, Madame, repartit le marquis, est un baume qui peut guérir bien des plaies.

— Tout ici sera à vos ordres, M. le marquis.

En parlant ainsi, ils étaient entrés dans le corps de logis de la ferme.

Mais, Alfred ayant appris à sa mère, en quelques mots, que les urs hôtes étaient poursuivis et qu'il y avait lieu de craindre une visite domiciliaire, la fermière, après avoir réfléchi quelques instants, dit comme en se parlant à elle-même :

ces dix millions de travail fait par les Allemands au détriment des ouvriers français ?

LA MACHINE INFERNALE DE LYON.

Voici d'après une dépêche adressée de Lyon au *Gaulois* des renseignements complémentaires sur la découverte de la machine infernale dirigée contre M. le comte de Paris.

Le commissionnaire qui apporta le colis à la gare présenta à l'employé une déclaration écrite d'avance, disant que la boîte contenait divers échantillons de soierie et de quincaillerie. Cette déclaration était signée : Becker, rue des Feuillants. Or, cette rue n'existe pas à Lyon ; il y a, en revanche, la petite et la grande rue des Feuillants.

Le commissionnaire, par deux fois différentes, insista pour que le colis fût expédié le jour même ; puis il se retira après avoir payé 4 fr. 25 pour le transport.

Les doules s'élevèrent dans l'esprit de l'employé, M. Denis, lorsqu'il lut l'adresse du destinataire ; ces doutes furent partagés par le chef de bureau qui ne voulut pas croire que cette boîte ne renfermait que des échantillons. On remarqua alors que l'adresse de l'expéditeur était fautive, ce qui confirma les soupçons.

Immédiatement, on fit prévenir M. Duplaquet, commissaire de police, qui arriva bientôt, saisit le colis et le fit transporter au poste de police.

La préfecture et le parquet furent informés et, sur les ordres reçus, M. Duplaquet et le commissaire attaché à la sûreté, M. Morin, tentèrent de faire ouvrir cette boîte, qui n'était fermée que par un couvercle glissant dans une coulisse.

Le couvercle fut facilement retiré sur une longueur de trois à quatre centimètres ; mais, à ce point, il ne céda plus et l'on constata qu'il était retenu par un ressort placé à l'intérieur et ne cédant qu'à une forte traction.

L'ouverture, toutefois, était assez grande pour laisser apercevoir une forte cartouche métallique tenant toute la largeur de la boîte, et au-dessous de laquelle se trouvait une capsule dont une pression exercée sur ce ressort par la traction entière du couvercle devait évidemment déterminer l'explosion.

Cette boîte et son contenu furent transportés au dépôt d'artillerie pour y être analysés.

Une enquête a été aussitôt commencée. Sur les ordres de M. Paillet, secrétaire-général pour la police, on procéda à la recherche du commissionnaire dont l'employé du chemin de fer avait pu donner le signalement.

Il fut retrouvé dimanche matin sur la place des Terreaux, à l'angle de la rue Romarin. Interrogé, il déclara que la veille, en effet, un individu à la mise convenable lui avait remis le colis dont il s'agissait avec la déclaration qu'il l'accompagnait ; que ce personnage l'avait invité à insister pour que

— C'est le seul moyen de les mettre tous en sûreté ; à moins que quelque traître... Mais non, les délateurs n'existent pas au Tremblay.

Au moment où les deux gendarmes entraient avec son fils aîné, la fermière conduisait ses nouveaux hôtes dans une chambre écartée dont la porte était masquée et semblait défier tous les regards.

Mais les révolutionnaires de 1793 avaient des yeux de lynx pour découvrir leurs victimes !

(A suivre.) J. GONDY DU JARDINET.

LA LANTERNE D'ARLEQUIN

Illustrée, 10 centimes
PARAISANT TOUTS LES DIMANCHES.

Nous rappelons à nos abonnés qu'ils peuvent recevoir la *Lanterne d'Arlequin* toutes les semaines, pendant un an, pour 5 fr. au lieu de 8, en adressant au Directeur, à Tours, rue Richelieu, 13, un mandat ou un bon de poste avec une bande de notre journal. C'est une faveur spéciale dont nous les engageons à profiter.

Sommaire du n° 154 : Le concours agricole et M. Grévy. Quel nez ils font ! Le Banquet municipal. Bras de fer, veille ! Un maire qui fait ses affaires. Férocité républicaine. Politique coloniale. Conseillers municipaux républicains. Millions et milliards. Un juge plein de logique. Un qui-proquo.

